

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 8 juin 2020 à 13 h  
777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA20 08 0289**

Séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue virtuellement, le lundi 8 juin 2020, à 13 h, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele  
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant, par le biais d'une conférence téléphonique, sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne agissant à titre de secrétaire d'arrondissement.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA20 08 0290**

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 juin 2020.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 juin 2020.

**ADOPTÉ.**

---

**CA20 08 0291**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1208433007 visant à adopter la planification détaillée de l'aire TOD Bois-Franc réalisée en collaboration avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville tel que requis par la convention de financement intervenue avec la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain.

ATTENDU que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté par résolution (numéro CC18-003) un programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD (Transit-Oriented Development) sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU que par le biais de ce programme, la CMM s'engage à financer, jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 \$ par projet, dix-huit projets TOD à même le Fonds de développement métropolitain (résolution CC18-037);

ATTENDU que la planification détaillée pour l'aire TOD Bois-Franc a été menée conjointement avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, et a fait l'objet d'une convention de financement signée par les deux arrondissements et la CMM en janvier 2019;

ATTENDU que la convention de financement dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain intervenue entre la CMM et la Ville de Montréal requiert que la planification détaillée finale soit adoptée par une résolution des conseils d'arrondissement impliqués;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la planification détaillée de l'aire TOD Bois-Franc réalisée en collaboration avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville tel que requis par la convention de financement intervenue avec la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain.  
ADOPTÉ.

---

**CA20 08 0292**

La période de questions du public débute à 13h08

Aucune question n'a été posée

---

**CA20 08 0293**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 13h09

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 30 juin 2020.

---